Image not found or type unknown

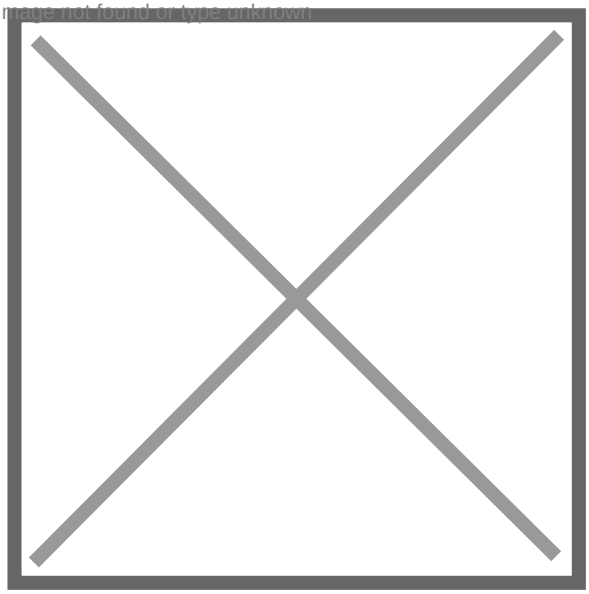

Vol, alors que je suis mineur.

Par **Chatdu27**, le **13/01/2010** à **14:27**

Bonjour,

J'ai, aujourd'hui, commis un vol dans un grand magasin : c'est un bracelet d'un montant de 12 €. Un vigile m'a arrété, je l'ai suivi, il m'a fait signé un papier sur lequel il a marqué de nombreuses informations qui provennaient de ma carte d'identité que je lui avais donnée précédement. Je lui ai demandé ce qu'il allait se passer et il m'a seulement répondu que "Le papier était pour eux (le magasin)". J'ai payé le produit et je suis parti.

Je regrette vraiment ce que j'ai fait et je jure de JAMAIS recommencer.
Pourriez-vous me dire ce que je risque car je suis térrorisé, mais je suis mineur ?

Merci d'avance.

Chatdu27

Par **Tisuisse**, le **13/01/2010** à **15:51**

Bonjour,

Pas très malin comme bourde, d'autant que, visiblement, tu avais les moyens de payer. Bon, cela étant, ce n'est pas grave et, apparamment, cela te sert de leçon et c'est bien le principal.

Avec le document rempli et signé, tu va rester fiché dans ce magasin. Si tu venais à récidiver, la direction du magasin va ressortir ce document et, là, ils pas de cadeaux, ce sera la case

police avec un dépôt de plainte contre toi. Pour le moment, aucun risque, le magasin ne déposera pas de plainte à ton encontre, d'une part, parce que tu as payé l'objet et reconnu ta faute, et, d'autre part, pour 12 € cela leur coûterait plus cher en frais de procédure et encombrerait inutilement les tribunaux, alors !!!!!!!

Attention, l'excuse du fait que tu sois mineur ne jouera pas, car si tu es mineur sur le plan civil (moins de 18 ans) tu es majeur sur le plan pénal sauf si tu as moins de 13 ans.

Par **Chatdu27**, le **13/01/2010** à **16:25**

Merci pour votre réponse.
Je promet de ne jamais recommencer. J'ai vraiment été supide et je ne sais pas ce qu'il m'a prit.
Merci encore, au revoir.
Chatdu 27

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés